

# Les parents perdent leur combat contre la carte scolaire

En modifiant la carte scolaire fin 2019, le conseil départemental a contraint les familles à scolariser leurs enfants au collège de Saint-Amour, et non plus à Cuiseaux. La requête d'une famille qui avait saisi le tribunal administratif vient d'être rejetée.

Ces parents sont forcément déçus. Après plus d'un an de mobilisation, la requête de Muriel Henry-Noël et Éric Noël-Machecourt vient d'être rejetée par le tribunal administratif de Besançon. Cette famille demandait l'annulation d'une délibération votée le 2 décembre 2019 par le conseil départemental du Jura. Cette délibération modifiait la carte scolaire, signifiant ainsi que les enfants domiciliés à Augéa, Cuisia, Cousance, Digna, Gizia, Rosay et Chevreux dépendraient du secteur de recrutement du collège de Saint-Amour. Jusque-là, ces familles pouvaient scolariser leurs enfants à Cuiseaux (situé en Saône-et-Loire mais plus proche géographiquement) ou à Saint-Amour (dans le Jura, mais plus éloigné). Dans les faits, une large majorité optait pour Cuiseaux.

## Un temps de trajet supplémentaire

Le Département expliquait ce choix par le fait de vouloir grossir les rangs du collège de



Les enfants du secteur de Cousance devront fréquenter le collège de Saint-Amour, en cours de rénovation.  
Photo Progrès/Cécile Deplaude

## Deux autres familles ont saisi le tribunal

Le volet judiciaire concernant la carte scolaire est donc terminé. Mais deux autres familles du secteur de Cousance ont saisi, il y a plusieurs mois, le tribunal administratif face à un refus de leur demande de dérogation. Ces affaires sont toujours en cours. Sur 19 élèves scolarisés en CM2 l'an dernier à

Cousance, 17 ont demandé une dérogation pour être scolarisé à Cuiseaux en 6°. Sept demandes ont été acceptées au motif de la fratrie ou pour raison de santé. Les 10 autres familles avaient déposé une demande au titre de la proximité. Ces demandes de dérogation ont toutes été refusées.

Saint-Amour où se déroulent d'importants travaux de rénovation. Un choix incompréhensible pour les parents, qui estimaient que cette décision engendrerait une augmentation du temps de trajet pour leurs enfants. Une pétition avait recueilli plus de 1 600

signatures.

### « Il faut être solidaire »

« Ce qui m'avait déçu, c'est que des parents puissent porter cette affaire en justice, indique Clément Pernot, président du conseil

départemental. Si on veut que le collège de Saint-Amour soit pérenne, il faut s'appuyer sur toute la population possible. Il faut être solidaire » « Nous ne sommes pas contre une rénovation du collège, mais pour nous, la solidarité jurassienne aurait

« La notion de proximité n'est pas mise au premier plan. »

Muriel Henry-Noël,  
parent d'élève

consisté à entretenir le collège de Saint-Amour il y a déjà une vingtaine d'années », répond Muriel Henry-Noël. Clément Pernot comprend malgré tout que « les parents puissent faire valoir des droits dans la mesure où ils ont été perturbés dans leur confort. On respectera les dérogations pour les fratries » « Il ne s'agit pas d'un confort, mais de l'avenir de nos enfants pour qui on voulait éviter de perdre 10 heures par mois dans les trajets », réagit Muriel Henry-Noël.

La famille ne fera pas appel de la décision. « Les irrégularités de procédure ont été jugées trop faibles pour annuler la délibération du conseil départemental. La notion de proximité n'est pas mise au premier plan dans la loi, ce qui est regrettable au regard du développement durable », estime Muriel Henry-Noël. Excepté en cas de fratrie, seuls les enfants domiciliés dans le secteur de recrutement de Cuiseaux pourront donc fréquenter ce collège.

Élodie CASTELLI